



10 millions de documents déposés sur la **plateforme de télésanté**

Depuis près de 10 ans, une **plateforme de télésanté** permet de mettre à disposition des professionnels de santé de ville et de l'hôpital des **données médicales dématérialisées**

.

Cette plateforme s'est construite en Rhône-Alpes sous l'impulsion du Conseil régional, de l'ancienne Union régionale des médecins libéraux (aujourd'hui Union régionale des professionnels de santé), de l'ancienne Union régionale des caisses d'Assurance maladie et du Collectif inter associatif des usagers de Rhône-Alpes, et de l'ex Agence régionale de l'hospitalisation (aujourd'hui ARS).

Cette plateforme a recensé et identifié plus de la moitié des rhônalpins (3,5 millions) et 50% d'entre eux disposent de données médicales présentes sur la plateforme télésanté.

Celle-ci a enregistré la semaine dernière le dix millionième document.

Cependant, ces données médicales ne sont pas suffisamment utilisées aujourd'hui par les professionnels, et notamment les libéraux qui exercent en ville.

Pour remédier à cette situation, le groupement de coopération sanitaire SISRA (Systèmes d'information de santé en Rhône-Alpes) a développé un outil depuis deux ans appelé ZEPRA – Zéro papier en Rhône-Alpes, qui permet à tout établissement et tout professionnel libéral d'échanger des données médicales de manière sécurisée, sous réserve de l'accord du patient.

Cet outil est déjà utilisé par les professionnels, et majoritairement par les médecins libéraux (72 % des documents mis à disposition sont consultés par ces derniers).

Les échanges avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins sur cet outil ont montré l'intérêt que portent les médecins généralistes à l'envoi rapide de documents tels que comptes-rendus de consultations, examens biologiques et radiologiques, comptes-rendus d'hospitalisations.

A l'heure où la Stratégie nationale de santé s'oriente de plus en plus sur l'amélioration des parcours de prise en charge, l'échange et le partage de données médicales entre la ville et l'hôpital apparaissent aujourd'hui comme essentiels.

C'est pourquoi l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a décidé d'introduire un objectif spécifique sur ce point dans les Contrats d'objectifs et de moyens qu'elle conclut avec les établissements de santé publics et privés de la région.

Inciter les établissements à transmettre aux médecins généralistes les données médicales qui concernent leurs patients communs.

A l'occasion d'une rencontre qui s'est tenue ce jeudi 6 juin et qui a réuni près de 70 établissements de santé, Christophe JACQUINET, directeur général de l'ARS a fait part de son souhait que, d'ici deux ans, ces établissements de la région concernés transmettent en routine aux médecins traitants les informations essentielles au suivi médical des patients par leur médecin traitant.

Par cette action « l'ARS entend faciliter l'organisation et le suivi des parcours des patients et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des prises en charge.

Elle vise également à simplifier l'activité des médecins généralistes en leur apportant l'information nécessaire et en supprimant progressivement les échanges papier.

Par ailleurs, ces informations améliorent l'efficience du système de santé en évitant de faire en double des analyses et/ou des examens précédemment réalisés à l'hôpital ».